



Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres, tenue le onze (11) mars deux mille dix-neuf (2019), à 19h00, sous la présidence de monsieur Patrice Desgagne, maire, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 1026, chemin des Coudriers, L'Isle-aux-Coudres.

SONT PRÉSENTS :

- . Patrice Desgagne, maire
- . Violette Bouchard, conseillère siège #1
- . Viateur Tremblay, conseiller siège #2
- . Luc Desgagnés, conseiller siège #3
- . Frédéric Boudreault, conseiller siège #4
- . Johanne Fortin, conseillère siège #5
- . Noëlle-Ange Harvey, conseillère siège #6

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : . Marie Dufour, secrétaire-trésorière adjointe

En vertu des dispositions de l'article 161 du *Code municipal du Québec*, à moins d'indication contraire, que la loi ne l'oblige ou en cas d'égalité des votes, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter sur les résolutions adoptées lors de cette séance et qui sont constatées au présent procès-verbal.

#2019-03-80 – Ouverture de la séance

À 19h00, le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

#2019-03-81 - Adoption de l'ordre du jour de la séance du 11 mars 2019

Il est proposé par Johanne Fortin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 11 mars 2019 et de garder le varia ouvert.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2019

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 11 MARS 2019

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2019

4. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2019

5. CORRESPONDANCES

6. RÉGLEMENTATION :

Aucune

7. RÉOLUTIONS :

7.1. ADMINISTRATION / REPRÉSENTATIONS

7.1.1. Demande de présence policière pour marche étudiante contre les changements climatiques du 15 mars 2019 ;

7.1.2. Participation à l'édition 2019 du souper bénéfique « La Débâcle de Charlevoix » de la Table Agro-touristique de Charlevoix;

7.1.3. Autorisation à Madame Colombe Dufour d'utiliser les armoiries et un texte de la municipalité pour son prochain livre pour enfants;

- 7.1.4. Paiement des cotisations professionnelles de Me Pamela Harvey, notaire, auprès de la Chambre des notaires du Québec;
- 7.1.5. Achat de tables pliantes;
- 7.1.6. Raccordement des bâtiments municipaux à la centrale de SÉCUOR ainsi que l'inspection annuelle 2019 des avertisseurs incendie ;
- 7.1.7. Renouvellement de la lettre d'entente de services aux sinistrés avec La Société canadienne de la Croix-Rouge (division du Québec);
- 7.1.8. Gestion des matières résiduelles – Dépositaire de certains articles visés;
- 7.1.9. Dépôt du compte-rendu portant sur l'édition 2018 du Salon de Noël;
- 7.1.10. Dépôt d'une correspondance du ministère des Transports du Québec concernant l'entretien des bords de route;
- 7.1.11. Dépôt d'une correspondance du Directeur de l'état civil : Autorisation à célébrer les mariages et unions civiles et confirmation d'inscription au registre des célébrants;
- 7.1.12. Dépôt d'une correspondance du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale concernant la demande de rétablir les services du CLSC de L'Isle-aux-Coudres;
- 7.1.13. Adhésion à l'organisme TVCO Charlevoix pour l'année 2019;

7.2. LOISIRS / CULTURE / PATRIMOINE / TOURISME

- 7.2.1. Paiement à Train de Charlevoix;
- 7.2.2. Paiement à l'Ancre de l'Isle-aux-Coudres concernant la location du stationnement de la piste de ski de fond;
- 7.2.3. Entente de partenariat entre la Municipalité et le Camp Le Manoir pour le camp de jour 2019 ;

7.3. TRANSPORT / VOIRIE / TRAVAUX PUBLICS / AQUEDUC / ÉGOUT / DÉNEIGEMENT

- 7.3.1. Achat d'un système de télémétrie pour le poste de pompage numéro 3 (PP3);
- 7.3.2. Modification de la résolution #2018-05-180 : Nomination de nouveaux signataires;
- 7.3.3. Entériner le mandat de services professionnels à la firme Tremblay Bois avocats concernant la réfection du chemin des Coudriers;
- 7.3.4. Demande au ministère des Transports du Québec d'autoriser d'autres balises piétonnières sur le chemin des Coudriers;
- 7.3.5. Autoriser l'achat de mise à jour de logiciel pour les données informatiques du réseau d'aqueduc pour le registre informatisé ;

7.4. INCENDIE / SÉCURITÉ CIVILE

- 7.4.1. Inscription à la formation « Assistance à une équipe de désincarcération »;
- 7.4.2. Achat d'un habit de combat (bunker);
- 7.4.3. Paiement des factures numéros 223 et 224 du restaurant Chez Ti-Coq concernant le Festival des pompiers de Charlevoix;
- 7.4.4. Inscription de monsieur Éric Dufour au congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ);

7.5. URBANISME / AMÉNAGEMENT / ZONAGE

- 7.5.1. Dépôt de la demande de modification au règlement de zonage par Tourbières Pearl Inc.;
- 7.5.2. Mandat au service d'urbanisme de la MRC de Charlevoix pour effectuer des modifications au règlement de zonage concernant les zones IA-04 et M-09.

8. VARIA

9. RENCONTRES ET REPRÉSENTATIONS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

#2019-03-82– Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2019

Il est proposé par Violette Bouchard et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2019.

#2019-03-83- Adoption des comptes payés et à payer du mois de février 2019

Il est proposé par Frédéric Boudreault et résolu unanimement d'adopter les comptes payés et à payer du mois de février 2019 au montant de 68 885,01 \$.

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES

COMPTES PAYÉS FÉVRIER 2019	
Masse salariale	14 339.96 \$
Patrice Desgagne (salaire maire)	1 500.29 \$
Patrice Desgagne (remboursement frais de déplacement)	139.10 \$
Commission Scolaire de Charlevoix	50.00 \$
Club des Aînés de la FADOQ	125.00 \$
Tourisme Isle-aux-Coudres	1 106.63 \$
Groupe Ultima	409.00 \$
Picard & Picard	538.08 \$
Association des Directeurs Municipaux (inscription congrès 2019)	619.72 \$
Coop Fédérée	1 672.14 \$
Bell Mobilité	135.50 \$
VISA	988.26 \$
Péto-Canada	355.03 \$
Pétroles Irving	575.13 \$
Hydro Québec	5 739.30 \$
Purolator	5.65 \$
Caisse Populaires Desjardins (RVER)	1 676.64 \$
Revenu Canada (remises février 2019)	2 435.78 \$
Revenu Québec (remises février 2019)	6 385.46 \$
SOUS-TOTAL :	38 796.67 \$
COMPTES PAYÉS RÉSEAU D'AQUEDUC	
Bell Canada	84.59 \$
Purolator	41.28 \$
Hydro Québec	9 237.52 \$
SOUS-TOTAL :	9 363.39 \$
COMPTES PAYÉS RÉSEAU D'ÉGOUT	
SOUS-TOTAL :	0.00 \$
COMPTES À PAYER	
Alimentation Wilfrid Boudreault	10.17 \$
Association des Directeurs Municipaux (Formation 2019)	148.32 \$
Aubé Anctil Pichette & Associés	482.90 \$
Bureauthèque Pro (photocopies)	462.40 \$
Communication Charlevoix Inc.	53.98 \$

CRSBP (Réseau Biblio)	5 607.66 \$
Énergie et Ressources naturelles	28.00 \$
Excavation Guylain Tremblay	321.93 \$
Fédération Québécoise des Municipalités (formation Johanne Fortin, Patrice Desgagnes)	431.15 \$
Johanne Fortin (remboursement frais de déplacement)	39.60 \$
Josianne Perron, bébé Florence Roy née le 22 février 2019	250.00 \$
Larouche Lettrage et Gravure	114.98 \$
MRC Charlevoix	20.48 \$
Papeterie Saint-Gilles	68.42 \$
ProJciel	252.93 \$
Promotion A.T.	192.16 \$
Quincaillerie Castonguay	11.79 \$
Quincaillerie Dufour	264.26 \$
Signalisation de l'Estrie Inc.	120.60 \$
Société d'Histoire de Charlevoix	35.00 \$
Station de Gaz Pétro-Canada Hélène Harvey	124.03 \$
Tetra Tech QI Inc (mesures d'urgence novembre 2018)	312.39 \$
Valère d'Anjou (café)	66.00 \$
Ville de Baie St-Paul	4 375.00 \$
SOUS-TOTAL :	13 794.15 \$
COMPTES À PAYER RÉSEAU AQUEDUC ET EGOUT	
Eurofins Environex	409.24 \$
Laboratoire MAT Inc.	3 340.92 \$
Transport R.J. Tremblay	321.40 \$
Xylem	1 370.87 \$
Quincaillerie Castonguay	44.38 \$
Quincaillerie Dufour	511.95 \$
A. Tremblay & Frères Ltée	932.04 \$
SOUS-TOTAL :	6 930.80 \$
GRAND TOTAL :	
	68 885.01 \$

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Marie Dufour, secrétaire trésorière adjointe, certifie que la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Marie Dufour, secrétaire trésorière adjointe

CORRESPONDANCES

La secrétaire trésorière adjointe dépose la liste de correspondance reçue depuis la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 février 2019.

#2019-03-84 – Demande de présence policière pour la marche étudiante contre les changements climatiques du 15 mars 2019

Considérant que la demande de présence policière a été faite auprès de la Sûreté du Québec et que ceux-ci ont déjà confirmé leur présence le 15 mars 2019 dans le cadre de la journée mondiale de grève étudiante contre les changements climatiques pour accompagner le groupe d'étudiants ;

Considérant que le groupe d'étudiants du 2^{ième} cycle aimerait venir déposer à la municipalité une liste de demandes pour leur environnement et leur avenir ;

En conséquence, il est proposé par Frédéric Boudreault et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'informer le comité environnement de l'école St-Pierre que c'est avec plaisir que les membres du conseil municipal seront présents pour les accueillir le 15 mars 2019 afin qu'il puisse déposer une liste de demandes pour leur environnement et leur avenir.

#2019-03-85– Participation à l'édition 2019 du souper bénéfique « La Débâcle de Charlevoix » de la Table Agro-touristique de Charlevoix

Il est proposé par Noëlle-Ange Harvey et résolu unanimement d'acheter un billet pour le souper « La Débâcle de Charlevoix » de la Table Agro-touristique de Charlevoix qui aura lieu le samedi, 6 avril 2019, à l'Hôtel & SPA Le Germain, au montant de 129,00 \$, et de mandater monsieur Patrice Desgagne, maire, pour y assister. Par la présente, la dépense et tous les frais qui y sont inhérents de même que leur paiement sont autorisés.

#2019-03-86– Autorisation à Madame Colombe Dufour d'utiliser les armoiries et un texte de la municipalité pour son prochain livre

Il est proposé par Violette Bouchard et résolu unanimement d'autoriser madame Colombe Dufour à utiliser les armoiries de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres dans son prochain livre ainsi que le texte « Histoire et géographie » disponible sur le site Internet de la municipalité.

#2019-03-87– Paiement des cotisations professionnelles de Me Pamela Harvey, notaire, auprès de la Chambre des notaires du Québec

Il est proposé par Violette Bouchard et résolu unanimement d'acquitter la facture de cotisations professionnelles de Me Pamela Harvey, notaire, directrice générale de la municipalité, auprès de la Chambre des notaires du Québec, pour l'année 2019, au montant de 1 824,91 \$. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2019-03-88– Achat de tables pliantes

Il est proposé par Viateur Tremblay et résolu unanimement d'acheter douze (12) tables pliantes de six pieds de longueur au coût de 52,00 \$ chacune auprès de BMR Quincaillerie P.A. Castonguay, le tout tel qu'il appert de la soumission datée du 4 mars 2019. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2019-03-89– Raccordement des bâtiments municipaux à la centrale de SÉCUOR

Il est proposé par Johanne Fortin et résolu unanimement de mandater SÉCUOR pour le raccordement des bâtiments municipaux (édifice municipal, caserne de pompiers et usine de filtration) à la centrale au montant de 18,99 \$ par mois plus taxes par immeuble, le tout selon la soumission datée du 5 mars 2019 et portant le numéro 6108-V3, et, en conséquence, de mettre fin à l'entente avec ADT.

#2019-03-90– Renouvellement de la lettre d'entente de services aux sinistrés avec La Société canadienne de la Croix-Rouge (division du Québec)

Il est proposé par Viateur Tremblay et résolu unanimement de renouveler, pour une durée de trois (3) ans, la lettre d'entente de services aux sinistrés qu'a la municipalité avec La Société canadienne de la Croix-Rouge (division du Québec) pour la somme de 0,17 \$ per capita. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2019-03-91– Gestion des matières résiduelles – Dépositaire de certains articles visés

Considérant que la MRC de Charlevoix s'est inscrite à divers programmes de récupération;

Considérant que la MRC de Charlevoix offre à la municipalité d'améliorer sa gestion des matières résiduelles en devenant dépositaire de certains articles visés;

Considérant que la MRC de Charlevoix fournira à la municipalité les boîtes pour recueillir les articles visés ainsi que le matériel publicitaire et récupèrera les boîtes lorsqu'elles seront pleines;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Frédéric Boudreault et résolu unanimement d'accepter de devenir dépositaire des programmes de recyclage ci-après nommés afin de permettre aux contribuables une meilleure gestion de leurs matières résiduelles, à savoir :

- Bouchons de liège;
- EOS (emballages de produits à lèvres, de produits de rasage et de lotion de la marque EOS);
- BUREAU EN GROS (stylos, porte-mines, marqueurs, surligneurs et marqueurs permanents ainsi que leurs capuchons);
- Terra, Sensible Portions et Garden of Eatin';
- Contenants aérosols Febreze (vides).

#2019-03-92 – Dépôt du compte-rendu portant sur l'édition 2018 du Salon de Noël

Il est résolu unanimement de déposer le compte-rendu portant sur l'édition 2018 du Salon de Noël qui a été organisé par la municipalité. Également, il est proposé par Johanne Fortin de faire une mention de félicitations au comité organisateur pour le succès de l'évènement.

#2019-03-93 – Dépôt d'une correspondance du ministère des Transports du Québec concernant l'entretien des bords de route

Il est résolu unanimement de déposer une correspondance du ministère des Transports du Québec datée du 7 février 2019 et concernant l'entretien des bords de route, et ce, deux fois par année.

#2019-03-94– Dépôt d'une correspondance du Directeur de l'état civil : Autorisation à célébrer les mariages et unions civiles et confirmation d'inscription au registre des célébrants

Il est résolu unanimement de déposer une correspondance du Directeur de l'état civil datée du 22 février 2019 et intitulée « Autorisation à célébrer les mariages et unions civiles et confirmation d'inscription au registre des célébrants » autorisant monsieur Patrice Desgagne, maire, à célébrer des mariages et des unions civiles et confirmant son inscription au registre des célébrants sous le numéro 82824.

#2019-03-95– Dépôt d'une correspondance du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale concernant la demande de rétablir les services du CLSC de L'Isle-aux-Coudres

Il est résolu unanimement de déposer une correspondance du Centre intégré universitaire de la Capitale-Nationale datée du 25 février 2019 concernant la demande de la municipalité de rétablir les services du CLSC de L'Isle-aux-Coudres.

#2019-03-96– Adhésion à l'organisme TVCO Charlevoix pour 2019

Il est proposé par Johanne Fortin et résolu unanimement d'adhérer à l'organisme TVCO Charlevoix pour l'année 2019 au montant de 125.00\$. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2019-03-97– Paiement à Train de Charlevoix

Considérant la résolution #2018-12-447 intitulée « Commandite – Train de Charlevoix : Participation financière pour l'année 2019 »;

Considérant que la municipalité a accepté de contribuer financièrement pour la somme de 1 000,00 \$;

Considérant que Tourisme Isle-aux-Coudres a aussi accepté de contribuer financièrement pour la somme de 1 000,00 \$;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Luc Desgagnés et résolu unanimement de procéder au paiement de la somme de 1 000,00 \$ à Train de Charlevoix. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2019-03-98– Paiement à l’Ancrage de l’Isle-aux-Coudres concernant la location du stationnement de la piste de ski de fond

Considérant l’entente de location d’un terrain vacant pour un le stationnement afférent à la piste de ski de fond avec Succession de Monsieur Louis-Marie Gagnon ;

Considérant que dans l’entente de location, le propriétaire a convenu avec la municipalité de verser le loyer directement à l’Ancrage de l’Isle-aux-Coudres en guise de don;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Noëlle-Ange Harvey et résolu unanimement de faire le paiement de 100,00 \$ à l’Ancrage de l’Isle-aux-Coudres en tant que don à l’organisme de la part de la Succession de monsieur Louis-Marie Gagnon, le tout tel que prévu à l’entente dont il est fait mention au préambule de la présente résolution. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2019-03-99– Entente de partenariat entre la Municipalité et le Camp le Manoir pour le camp de jour 2019

Considérant que la Municipalité désire pour une 2^{ième} année, offrir aux jeunes un camp de jour en partenariat avec le Camp le Manoir ;

Considérant l’offre de partenariat reçue par courriel le 08 mars 2019 par le Camp le Manoir de Les Éboulements ;

En conséquence, il est proposé par Frédéric Boudreault et résolu unanimement de procéder à l’entente de partenariat avec le Camp le Manoir pour le camp de jour municipal 2019 au montant de 26 438.12\$ pour 8 semaines de camp.

#2019-03-100 – Achat d’un système de télémétrie pour le poste de pompage numéro 3 (PP3)

Il est proposé par Viateur Tremblay et résolu unanimement d’acheter un système de télémétrie pour le poste de pompage numéro 3, après d’Automatisation JRT Inc., au coût de 3 660,00 \$ plus taxes, plus les frais d’installation d’une antenne si celle-ci ne peut se faire directement sur le poste. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés à même l’excédent de fonctionnement affecté – taxation infrastructures aqueduc et égout.

#2019-03-101– Modification de la résolution #2018-05-180 : Nomination de nouveaux signataires

Considérant la résolution #2018-05-180 intitulée « Projet de réfection de la portion du chemin des Coudriers sous gestion municipale – Demande d’aide gouvernementale au ministère de la Sécurité publique »;

Considérant qu’il y a lieu de modifier les signataires prévus à cette résolution puisque les personnes attitrées aux postes de maire et de maire suppléant ont changé;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Johanne Fortin et résolu unanimement de nommer monsieur Patrice Desgagne, maire, ou le maire suppléant, en plus de madame Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou madame Marie Dufour, secrétaire-trésorière adjointe, afin de procéder à la signature de toute entente à conclure avec le ministère de la Sécurité

publique et/ou tout autre intervenant gouvernemental concernant le dossier mentionné au préambule et, ainsi donner plein et entier effet à la présente résolution et à celle portant le numéro 2018-05-180.

#2019-03-102– Entériner le mandat de services professionnels à la firme Tremblay Bois avocats concernant la réfection du chemin des Coudriers

Considérant que la Municipalité doit, pour mener à terme le projet de réfection d'un segment d'environ 5 km du chemin des Coudriers dans la portion Sud de l'île, y incluant la stabilisation des berges, réaliser différentes étapes préalables et essentielles à la réalisation de ce projet;

Considérant qu'il est requis que la Municipalité bénéficie d'un accompagnement de ses conseillers juridiques pour accomplir tout le processus requis pour permettre la réalisation des travaux;

En conséquence, il est proposé par Johanne Fortin et résolu unanimement ce qui suit :

. **QUE** la Municipalité mandate ses conseillers juridiques de la firme Tremblay Bois Avocats pour lui fournir, à la demande de la directrice générale, tous les services juridiques requis en lien avec le projet de réfection d'un segment de 5 km du chemin des Coudriers dans le secteur Sud de l'île, y incluant la stabilisation des berges, notamment et sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour l'accompagnement juridique requis à la conclusion des protocoles d'entente, des documents d'appels d'offres, d'un règlement d'emprunt, de l'analyse de la conformité des soumissions reçues et, s'il y a lieu, pour la gestion du ou des contrats à être conclus en lien avec la réalisation des travaux;

. **QUE** les deniers requis à l'assumption des honoraires professionnels en lien avec ce mandat soient puisés à même les frais incidents prévus à cet effet au règlement d'emprunt numéro 2017-09 traitant la réalisation des travaux.

#2019-03-103– Demande au ministère des Transports du Québec d'autoriser d'autres balises piétonnières sur le chemin des Coudriers

Considérant que les limites de vitesse sont souvent dépassées notamment dans le périmètre urbain situé au Nord de l'Isle-aux-Coudres (secteur de Saint-Bernard) et aussi dans d'autres secteurs;

Considérant qu'en 2018, le ministère des Transports du Québec a autorisé la pose de deux balises piétonnières sur le chemin des Coudriers, dans le périmètre urbain de Saint-Bernard;

Considérant que l'installation de ces balises semble avoir incité les automobilistes et autres usagers de la route à diminuer leur vitesse;

Considérant l'intérêt des commerces suivants de contribuer à l'installation d'une balise piétonnière sur le chemin des Coudriers, à proximité de leur commerce respectif :

- Épicerie Chez Paul (3269, chemin des Coudriers);
- Alimentation W. Boudreault Inc. (3337, chemin des Coudriers);
- Boulangerie Bouchard (1648, chemin des Coudriers);

Considérant que tous les frais pour l'installation de ces balises seront assumés à part égale entre les 3 commerces ;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Viateur Tremblay et résolu unanimement de demander au ministère des Transports d'autoriser l'installation de balises piétonnières sur le chemin des Coudriers aux endroits ci-dessus énumérés dans le préambule de la présente résolution.

#2019-03-104– Autoriser l'achat de mise à jour de logiciel pour les données informatiques du réseau d'aqueduc pour le registre informatisé

Il est proposé par Johanne Fortin et résolu unanimement de procéder à l'achat de mise à jour de logiciel et programmation et intégration d'un rapport 4H normalisé au réseau informatique du réseau d'aqueduc au montant de 4600.00\$ plus taxes auprès d'Automatisation JRT Inc., et ce, afin de donner suite à l'avis de non-conformité du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Par la présente, la dépense, les frais de déplacement associés et leur paiement sont autorisés.

#2019-03-105– Inscription à la formation « Assistance à une équipe de désincarcération »

Il est proposé par Noëlle-Ange Harvey et résolu unanimement d'inscrire douze (12) pompiers à la formation « Assistance à une équipe de désincarcération » qui sera donnée par le service incendie de la Ville de Baie-Saint-Paul, au coût de 40,00 \$ par candidat inscrit. Par la présente, la dépense, les frais de déplacement associés et leur paiement sont autorisés.

#2019-03-106– Achat d'un habit de combat (bunker)

Il est proposé par Johanne Fortin et résolu unanimement d'acheter un habit de combat auprès de L'ARSENAL pour le coût de 1 595,00 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2019-03-107– Paiement des factures numéros 223 et 224 du restaurant Chez Ti-Coq concernant le Festival des pompiers de Charlevoix

Il est proposé par Viateur Tremblay et résolu unanimement de payer les factures numéros 223 et 224 du restaurant Chez Ti-Coq, au montant de 314,21 \$ et 168,97 \$ (taxes et pourboires inclus). Par la présente, les dépenses et leur paiement sont autorisés à même le fonds réservé du service incendie.

#2019-03-108 - Inscription de monsieur Éric Dufour au congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ)

Il est proposé par Violette Bouchard et résolu unanimement d'inscrire le chef pompier au congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) au Fairmont Le Manoir Richelieu à la Malbaie, du 18 au 21 mai 2019, au montant de 545,00 plus taxes. Il est également résolu de faire la réservation d'une chambre pour la nuit du samedi. Par la présente, la dépense de même que tous les frais qui y sont inhérents, soit notamment les frais de déplacement et les frais d'hébergement pour une nuit, ainsi que leur paiement sont autorisés.

#2019-03-109 – Dépôt de la demande de modification au règlement de zonage par Tourbières Pearl Inc.

Il est résolu unanimement de déposer la demande de modification au règlement de zonage formulée par Tourbières Pearl Inc. concernant l'ajout d'un usage dans la zone IA-04.

#2019-03-110 – Mandat au service d'urbanisme de la MRC de Charlevoix pour effectuer des modifications au règlement de zonage concernant les zones IA-04 et M-09

Il est proposé par Viateur Tremblay et résolu unanimement ce qui suit :

. de mandater le service d'urbanisme de la MRC de Charlevoix afin d'effectuer les modifications nécessaires au règlement de zonage portant le numéro 2009-08 afin de permettre l'usage 64 (service de réparation) dans la zone IA-04, à la demande de Tourbières Pearl Inc., tel qu'il appert de la demande à cet effet datée du 21 février 2019, et de modifier la limite entre les zones M-08 et M-09 de manière à ce que le lot numéro 5 276 119 du cadastre du Québec appartienne à la zone M-08 au lieu de M-09, et ce, à la demande de la municipalité;

. que chacun des demandeurs assument sa part des frais associés à sa demande, soit environ 800,00 \$ dont approximativement 45% à la charge de Tourbières Pearl Inc. et 55% à la charge de la municipalité.

#2019-03-111 – Mention de félicitations service incendie

Il est proposé par Violette Bouchard et résolu unanimement de faire mention de félicitations au service incendie lors de l'évènement au Pavillon Restons Chez-Nous.

#2019-03-112 - Mention de félicitations Carnaval IAC

Il est proposé par Patrice Desgagnés et résolu unanimement de faire mention de félicitations à l'équipe organisation du Carnaval IAC pour le succès de l'évènement.

#2019-03-113– Période de questions

Les questions ayant toutes été répondues, la période de questions est fermée à 20 heures.

#2019-03-114 – Levée de la séance ordinaire du 11 mars 2019

Il est proposé par Johanne Fortin et résolu unanimement de lever la séance ordinaire du 11 mars 2019, à 20 heures.

Patrice Desgagne, maire

Marie Dufour, secrétaire-trésorière adjointe

Je, Patrice Desgagne, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 8 avril 2019. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.

Patrice Desgagne, maire